

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE LIGUE DAUPHINE SAVOIE D'ENDURO 2010

Président	ALLINEI	Jean Michel	4 Rue des Ifs	26800	PORTES LES VALENCE jm.allinei@wanadoo.fr
Vice Président	PONTAL	Maurice	Quartier Salivaud	07700	ST MARCEL D'ARDECHE 04 75 98 74 75
Membres	BERTRAND	Marc	26, Avenue Mattéoti	07400	LE TEIL
	GAUTHIER	Michel	La Bource	01160	VARAMBON
	GIRAUD	Franck	La Jaubernie	07000	COUX
	MOUNIER	David	Bas St Sauveur	26600	CHANTEMERLE LES BLES
	NICOLAS	Claude	4 Rue du Routoire	38360	SASSENAGE
	PASQUIER	Nicolas	319 Rue du 24 Août 1944	73870	MONTRICHER ALBANNE
	QUEZEL	Gilbert	70 Avenue de la Gare	73130	ST ETIENNE DE CUINES

PREAMBULE

La Ligue Motocycliste Régionale Dauphiné Savoie met en compétition en 2010, un championnat de Ligue d'Enduro. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement, et s'engager à le respecter sans réserve ainsi que l'annexe « K » de la F.F.M. Un délégué de la commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement de l'épreuve ne peut être contraire à l'annexe « K », aux RTS et au présent règlement.

L'épreuve pourra se dérouler sur 1 ou 2 jours, chaque journée de compétition comptera comme une épreuve distincte.

ARTICLE 1 - CALENDRIER

Toutes les épreuves inscrites au calendrier de la Ligue et au calendrier F.F.M. avant le 15 Novembre compteront pour le Championnat de Ligue, en accord avec la commission régionale d'Enduro.

04 Avril	Enduro des châtaignes	07	MC PRIVADOIS
18 Avril	Enduro des clapas	07	Mc St Marcellois
29/30 Mai	Collet d'Allevard	38	MC DU PAYS D'ALLEVARD
06 Juin	St Christol	84	Racer Club Albion
20 Mai	Alpe du Grand Serre	38	R.T.F. 38
4 Juillet	Brunet (Digne]	04	MC Dignois
26 Octobre	Senez	04	M C BOADE

Bulletin d'engagement à retirer sur le site : <http://www.liguemotods.fr>

Si pour une raison quelconque (sauf élection nationale ou référendum le même jour), l'une d'entre elles devait être annulée, elle pourrait être remplacée. Le classement se fera sur les meilleurs résultats de 5 épreuves

ARTICLE 2 – TITRE ET RECOMPENSES

Des titres de Champions de Ligue Dauphiné Savoie seront décernés aux vainqueurs des classements par classes dans les « Expert » et « Nat A ».

Un titre de champion scratch dans les Expert et Nat A sera décerné.

Les titres ne seront décernés qu'aux pilotes ayant marqué des points dans au moins 50 % de la totalité des manches comptant pour le championnat.

ARTICLE 3 - CATEGORIE

Le Championnat de Ligue est réservé aux licenciés **NCA ou NJC**. Seront exclus du Championnat les coureurs figurant sur la liste Inter d'Enduro et de Trial expert ainsi que les Inters Cross et Vitesse.

Deux groupes seront créés :

Expert => comprendra les pilotes ayant marqué des points en Championnat de Ligue Dauphiné Savoie « Expert » 2009 quelle que soit la classe, + les 3 premiers pilotes au scratch de « Nat A » 2009, hors vétérans.

Aucun pilote ne pourra redescendre en Nat A en cours d'année.

Nat A => comprendra tous les autres pilotes licenciés **NCA ou NJC**.

Dans la « Nat A » des trophées pourront être mis en place pour, soit :

Des trophées en 50cc et féminines pourront être décernés en fin de saison. Obligatoirement les pilotes participants à ces trophées seront en possession d'une licence NCA ou NJC et courront dans la « Nat A ».

Est considéré comme => vétéran 1, le pilote titulaire d'une licence nationale et âgé de 37 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours.

=> vétéran 2 (ou super vétéran), le pilote titulaire d'une licence nationale et âgé de 47 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Priorité :

Les pilotes participants en Expert, les pilotes 50cc, les vétérans et les féminines, seront engagés en priorité. Le complément sera effectué avec les pilotes de Nat A.

Pour la saison 2010, les pilotes voulant changer de catégories Expert > Nat A. ou Nat A.> Expert suivant les modalités ci-dessous devront en faire la demande écrite ou par téléphone au Président de la Commission avant le 31/03/2010.

- Descendront en Nat A (s'ils le désirent) les pilotes qui n'auront marqué aucun point au scratch Expert et ce, pendant deux ans.
- Monteront en « Expert » les 3 premiers scratch du groupe « Nat A », horsvétérans.

Nota : Les organisateurs auront la possibilité de créer une catégorie « **Nat B** » de participants aux titulaires de licences NCB et 1 épreuve. En aucun cas, les pilotes NCB et 1 épreuve ne pourront partir dans les groupes « Expert » et « Nat A », et ne pourront prétendre à un classement cumulé.

ARTICLE 4 - CLASSES

EXPERT

Trois classes seront distinguées :

- | | | | |
|---------|------------|----|------------|
| - E1 => | 125cc 2T | et | 250cc 4T |
| - E2 => | + 125cc 2T | et | 450cc 4T |
| | 250cc 2T | | + 250cc 4T |
| - E3 => | + 250cc 2T | et | + 450cc 4T |

Nat A

Quatre classes seront distinguées :

- | | | | |
|---------|------------|----|------------|
| - E1 => | 125cc 2T | et | 250cc 4T |
| - E2 => | + 125cc 2T | et | 450cc 4T |
| | 250cc 2T | | + 250cc 4T |
| - E3 => | + 250cc 2T | et | + 450cc 4T |

-Vétérans

ARTICLE 5 – CLASSEMENTS – NUMEROS

CLASSEMENTS : Suivant les modalités du Championnat de France 2010 et les classes admises, plus un classement scratch Expert et Nat A.

Classement du Championnat : il pourra être éventuellement décompté pour le classement final une épreuve en moins suivant le nombre d'épreuves et/ou sur décisions de la commission régionale d'Enduro.

Chaque pilote se verra attribuer les points suivant le barème ci-dessous en fonction de la place obtenue à chaque épreuve sans tenir compte des coureurs n'appartenant pas à la Ligue. 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 ceci pour les 15 premiers et ce dans chacune des classes.

Les coureurs ayant terminé aux 3 premières places scratch « Nat A » [hors vétérans] en 2009, devront monter en « Expert ».

Les 3 pilotes « Nat A » suivants classés au scratch se verront attribuer les numéros de 101 à 109.

L'ordre des départs des quinze premiers pilotes « Expert » et des neuf « Nat A » sera tiré a sort en début d'année par la commission régionale d'Enduro.

La liste des pilotes Expert est annexée au présent règlement.

A partir de 6 courses effectives, le classement sera effectué sur la totalité des courses moins un joker.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sera LIBRE.

La clôture des engagements aura lieu 15 jours avant la date de l'épreuve. Les Clubs organisateurs devront retourner aux pilotes une confirmation d'engagement indiquant le numéro de course ainsi que le règlement particulier de l'épreuve à la condition expresse que ceux-ci adressent à l'organisateur le montant de l'inscription et une enveloppe timbrée à leur adresse.

Aucune place ne peut être réservée sans bulletin d'engagement et aucun numéro réservé ne peut être redonné. Le montant de l'inscription sera augmenté de 25 % pour les retardataires s'engageant par téléphone ou le matin de l'épreuve.

Les pilotes de la Ligue organisatrice seront prioritaires sur ceux des autres Ligues, sauf accord spécifique entre Ligues (cet accord devra être écrit dans le présent règlement).

Si un pilote annule son engagement, le remboursement du droit dépend du bon vouloir du club. Dans ce cas, les certificats médicaux doivent être expédiés à l'organisateur au plus tard le vendredi (ou le samedi pour les courses sur une journée) précédant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

Promotion de l'Enduro : Pour la promotion de l'Enduro en DAUPHINE SAVOIE, les pilotes versent 2 € dans les droits par épreuve au club organisateur qui les reverse à la Commission d'Enduro Endurance. Le Club joindra ce règlement au rapport de clôture adressé à la Ligue DAUPHINE SAVOIE. Ceci concerne toutes les épreuves, qu'elles soient prises en compte ou non pour le Championnat de Ligue.

ARTICLE 7 – ACCUEIL ADMINISTRATIF

Voir article « ART-6 » du règlement du Championnat de France d'Enduro 2010.

ARTICLE 8 – MOTOCYCLES – CONTROLES TECHNIQUES

Voir article « ART-7 » « ART-8 » « ART-9 » « ART-10 » du règlement du Championnat de France d'Enduro 2009, sauf :

Couleurs des plaques :

EXPERT E1	:	fond Jaune /	numéros Noirs
EXPERT E2	:	fond Rouge /	numéros Blancs
EXPERT E3	:	fond Blanc /	numéros Noirs
NAT A	:	fond Vert /	numéros Blancs
NAT B	:	fond Noir /	numéros Blancs

(aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée).

Si l'organisateur fournit les plaques à numéros, leur port est obligatoire. Le concurrent a la possibilité de refuser mais celui-ci devra payer une compensation financière qui ne pourra excéder 50 € pour les 3 plaques.

Le pneu FIM est obligatoire à l'arrière et à l'avant. Bruit : 92 dB à 13 m/s sans tolérance pour l'année 2010.

Dorsale (CE) obligatoire pour tous les pilotes. Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.

ARTICLE 9 – PARCOURS – CONTROLES TECHNIQUES

Chaque organisateur devra impérativement prévoir 2 CH au minimum.

Le temps maximum de course par jour ne devra pas excéder 7 H 30 en temps « B » et 240 Km et cela pour toutes les catégories.

La capacité de l'épreuve ne devra excéder 7 pilotes au km (soit pour une boucle de 60 km = 420 pilotes maxi).

Chaque tour devra comporter 1 épreuve spéciale du type « banderolée » (2 recommandées), les spéciales du type « Ligne » sont à proscrire et dans le cas de l'organisation de celle-ci, il devra avoir un système de communication entre tous les commissaires de pistes afin de signaler et d'arrêter les départs immédiatement en cas d'incident. En aucun cas la spéciale en ligne ne pourra être chronométrée au premier tour.

Les moyennes retenues, qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon intermédiaire, ne devront jamais excéder 50 Km/h.

Pour certaines catégories, le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté. Des contrôles horaires désignés par l'organisateur pourront être dits « sans assistance ».

Un ravitaillement essence devra être prévu au minimum tous les 60 km. Dans les contrôles horaires, il est interdit de ravitailler après le drapeau jaune.

Signalisation des contrôles (voir règlement championnat de France 2010).

Fléchage :

- un seul jour de course (bleu ou rouge).
- Deux jours de course dans des sens différents pour chacun des jours :
1^{er} jour => bleu
2^{ème} jour => rouge

Assistance : se référer à l'annuaire F.F.M.

ARTICLE 10 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage des épreuves spéciales sera effectué avec des cellules photoélectriques reliées à un chronomètre électronique lui-même couplé à une imprimante. Le responsable classement & chronométrage devront être licenciés (OCL ou OCF ou ODC 2^e). Une feuille de « 100 » pour les départs et arrivées devra être rédigée. A chaque contrôle horaire, une pendule à l'heure officielle de la course placée au drapeau jaune, devra être installée. Un dispositif de pointage lui-même calé à l'heure officielle de la course permettra d'inscrire sur le carton de pointage de chaque pilote l'heure de passage.

Rappel :

L'heure de pointage au CH et l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit la ligne entre les 2 drapeaux jaunes.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante (tél. : 36 99).

ARTICLE 11 – PENALITES

Toutes les pénalités prévues au règlement du Championnat de France d'Enduro. **Aucunes autres pénalités non prévues au règlement du CdF d'Enduro ne pourront être appliquées.**

ARTICLE 12 – OFFICIELS

1 Directeur de Course Enduro 1 ^{er} degré	1 Chronométrateur régional
3 Commissaires Sportifs Enduro 1 ^{er} degré	1 Commissaire Sportif à chaque épreuve spéciale
1 Commissaire Technique régional	X Commissaires de Piste

Une réunion du jury devra avoir lieu avant la publication des résultats officiels, afin de valider le RP et les résultats de l'épreuve et éventuellement traiter les réclamations, suivant le code sportif de la F.F.M.

ARTICLE 13 – SECURITES – COUVERTURE MEDICALE

Voir le code sportif et le code médical F.F.M.

ARTICLE 14 – ECLAIRCISSEMENTS - GENERALITES

=> Pour tout manquement au présent règlement, se reporter au règlement du Championnat de France d'Enduro.

=> En aucun cas, le règlement particulier ne pourra modifier le présent règlement.

Le règlement particulier doit indiquer :

- Lieu et date de l'épreuve.
- Indication pour se rendre au lieu de la course.
- L'heure des vérifications administrative et technique.
- L'heure du 1^{er} départ.
- Assurance.
- Catégories admises.
- Parcours (longueur, nombre de tours par catégorie, nombre de CH, durée des CH et distance des CH, le nombre de CH avec ou sans ravitaillement, nombre et type d'épreuves spéciales).
- Nom, numéro et type de licence des officiels de l'épreuve.
- Lieu et heure de la remise des prix.
- Les catégories récompensées.
- Des recommandations pour la sécurité.

Annexe : Liste des pilotes « EXPERT » ENDURO Saison 2010

AUGUSTIN Philippe	AE Bourgoin Jallieu
BANARIE Mickel	MC Dios Sport TT
BAS Jérôme	RTF 38
BASSET Antoine	MC Privadois
BASSET Julien	MC Privadois
BENAS Bruno	AE Bourgoin Jallieu
BONNETON Eric	MC PLATEAU ARDECHOIS
BOUCHER Laurent	RTF 38
BRUNET MANGUAT Jérémy	RTF 38
CHABLOZ Paul	RTF 38
COSCO Cyprien	RTF 38
DESMEURES Julien	MC Haute Ardèche
DREVET Anthony	AE Bourgoin Jallieu
DREVET Guy	AE Bourgoin Jallieu
FEDORKO Michel	RTF 38
GREGEOIS Frédéric	MC Vals Aubenas
GUILLAUME Mickael	MC Dios Sport TT
GUTTIN Bernard	AMV Bouvesse
LEGER Lionel	MC Privadois
LOISEL Dimitri	MC Haute Ardèche
MALLEVAL Romain	MC Privadois
MAUMON Xavier	RTF 38
MAZAT Olivier	MC Vallée de l'Eyrieux
MERCIER Nicolas	RTF 38
MOUGEL Nicolas	MC Haute Ardèche
MOUNIER David	EV M St Sylvestre
MUSELLI Charles	EV M St Sylvestre
NERVA Jean	MC Haute Ardèche
NICOLAS Quentin	RTF 38
PASQUIER Nicolas	MV Maurienne
PAVIER Martin	RTF 38
PELLEGRIN Thierry	Moto TT Evolution
PUILLET Thierry	MC Diois Sport T T
RAYNAUD Eric	Moto TT Evolution
RIOU Christian	MC Privadois
RIOU Damien	MC Privadois
SAVOIE Patrick	Moto TT Evolution
SCHIAVONE Patrick	RTF 38

SUBTIL Kévin	AE Bourgoin Jallieu
TEINTURIER Loïc	MC de l'Herbasse
TEINTURIER Stéphane	MC de l'Herbasse
VALLON Jean Pierre	RTF 38
VIAL David	RTF 38
VIALLET Bruno	MC Vallée de l'Eyrieux
VIGNAL Martin	MC Privadois
DELCOURT Christophe	Team Fireball Enduro
FALQUET Mickael	MC des Bermudes
SAROUL Charly	MC Vallée de l'Eyrieux